



Section <b>Déclaration d'accident</b>	Page 1 de 4
	Date : 18 janvier 2024

<p><b>Énoncé</b></p>	<p>Si un autobus scolaire est impliqué dans un accident, la priorité est d'assurer la sécurité des élèves.</p> <p>Reconnaissant que le niveau de gravité des accidents peut varier, il y a des exigences précises en fonction de la gravité de la situation.</p>
<p><b>Catégories d'accidents</b></p>	<p>Les accidents seront classés selon les catégories suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Accident majeur</b> – tout accident qui entraîne une intervention médicale pour toute personne dans les véhicules impliqués dans l'accident ou des dommages importants à l'autobus.</li> <li>2. <b>Accident mineur</b> – tout accident qui nécessite que l'autobus soit changé, mais qui n'entraîne aucune intervention médicale. Il peut s'agir d'un rétroviseur ou d'un signal d'arrêt cassé ou d'un dommage causé à un élément de sécurité de l'autobus.</li> <li>3. <b>Accident mineur avec retard seulement</b> – tout accident qui n'endommage aucun élément de sécurité de l'autobus. Il peut s'agir d'égratignures, de bosses ou de dommages mineurs à la carrosserie de l'autobus.</li> </ol>
<p><b>Accident majeur</b></p>	<p>Les services d'urgence (c.-à-d., police, ambulance, incendie) doivent être appelés immédiatement sur les lieux de l'accident.</p> <p><b>Responsabilités des conductrices et conducteurs d'autobus :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contacter les services de répartition pour signaler l'accident et demander des services d'urgence, en veillant à fournir le lieu de l'accident.</li> <li>2. Assurer la sécurité des passagers, ce qui peut inclure l'évacuation de l'autobus.</li> <li>3. Aider tout passager qui est blessé jusqu'à l'arrivée des services d'urgence, sans le déplacer, à moins que cela ne soit absolument nécessaire.</li> <li>4. Désigner des patrouilles d'autobus ou d'autres élèves responsables pour garder les élèves ensemble jusqu'à l'arrivée des services</li> </ol>



Section <b>Déclaration d'accident</b>	Page 2 de 4
	Date : 18 janvier 2024

	<p>d'urgence.</p> <p>5. Collaborer avec le personnel des services d'urgence, selon les besoins.</p> <p><b>Responsabilités des exploitants d'autobus :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Appeler les services d'urgence.</li> <li>2. Informer immédiatement WESTS et la direction d'école et fournir les détails de l'accident, y compris toute information sur l'état des élèves et de la conductrice ou du conducteur.</li> <li>3. Fournir à la direction d'école une liste des élèves inscrits pour prendre l'autobus.</li> <li>4. Envoyer un véhicule de remplacement sur les lieux pour transporter les élèves, le cas échéant, une fois que les services d'urgence les auront autorisés à quitter les lieux.</li> <li>5. Afficher le retard dans le module des retards et des annulations de BusPlanner.</li> <li>6. Envoyer le personnel de sécurité pour mener une enquête sur l'accident.</li> <li>7. Soumettre le rapport d'accident par l'entremise du système de déclaration centralisé dans les 24 heures suivant l'accident.</li> </ol> <p><b>Responsabilités du personnel de WESTS :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Faire un suivi auprès de la direction d'école pour voir si elle a été informée et lui fournir une liste de tous les élèves à bord de l'autobus si elle n'a pas été fournie par l'exploitant d'autobus, y compris les numéros de téléphone des personnes à contacter.</li> <li>2. Appeler la ou les personnes-ressources appropriées du ou des conseils scolaires.</li> <li>3. Suivre les directives du ou des conseils scolaires en ce qui concerne la communication et la présence sur les lieux de l'accident ou à l'hôpital.</li> <li>4. Faire un suivi auprès de l'exploitant d'autobus pour déterminer l'état de la situation et s'assurer que toutes les procédures ont été suivies.</li> <li>5. Examiner l'information sur l'accident dans le système de déclaration d'accident et saisir une réponse.</li> </ol>
--	---



Section <b>Déclaration d'accident</b>	Page 3 de 4
	Date : 18 janvier 2024

	<p><b>Responsabilités des conseils scolaires :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Transmettre les directives à la direction générale, à WESTS ou à la personne désignée.</li> <li>2. Déterminer la ou le porte-parole pour les demandes des médias et des parents/tutrices et tuteurs.</li> <li>3. Informer la direction générale et WESTS de tout nouveau développement ou de toute nouvelle exigence.</li> </ol>
<b>Accident mineur</b>	<p><b>Responsabilités des conductrices et conducteurs d'autobus :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Veiller à ce que les élèves restent à leur place et ne quittent pas l'autobus.</li> <li>2. Contacter les services de répartition pour les informer de l'heure et du lieu de l'accident et demander l'envoi de la police.</li> <li>3. Demander qu'un autobus de remplacement soit envoyé.</li> <li>4. Surveiller les élèves jusqu'à l'arrivée de l'autobus de remplacement.</li> <li>5. Attendre que les services de police aient autorisé les élèves à quitter l'autobus.</li> <li>6. Veiller à ce que le transfert des élèves vers le véhicule de remplacement se fasse en toute sécurité.</li> </ol> <p><b>Responsabilités des exploitants d'autobus :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dépêcher les services d'urgence appropriés sur le lieu de l'accident/l'incident.</li> <li>2. Envoyer un autobus de remplacement.</li> <li>3. Informer WESTS de l'accident.</li> <li>4. Informer la direction d'école, en indiquant la liste des élèves inscrits pour prendre l'autobus à ce moment-là.</li> <li>5. Afficher les délais dans le module des retards et des annulations de BusPlanner.</li> <li>6. Saisir l'information dans le système de déclaration centralisé dans les 24 heures suivant l'accident/l'incident.</li> </ol>



Section <b>Déclaration d'accident</b>	Page 4 de 4
	Date : 18 janvier 2024

	<p><b>Responsabilités de WESTS :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Informer la ou les personnes-ressources du ou des conseils scolaires.</li> <li>2. Examiner l'information sur l'accident dans le système de déclaration d'accident et saisir une réponse.</li> </ol>
<p><b>Accident mineur avec retard seulement</b></p>	<p><b>Responsabilités des conductrices et conducteurs d'autobus :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Veiller à ce que les élèves restent à leur place et ne quittent pas l'autobus.</li> <li>2. Contacter les services de répartition pour les informer de l'heure et du lieu de l'accident et demander l'envoi de la police.</li> <li>3. Attendre que les services de police les aient autorisés à quitter les lieux.</li> </ol> <p><b>Responsabilités des exploitants scolaires :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contacter les services de police pour les informer de l'accident.</li> <li>2. Informer WESTS de l'accident.</li> <li>3. Informer la direction d'école, en indiquant la liste des élèves inscrits pour prendre l'autobus à ce moment-là.</li> <li>4. Afficher les délais dans le module des retards et des annulations de BusPlanner.</li> <li>5. Saisir l'information dans le système de déclaration centralisé dans les 24 heures suivant l'accident/l'incident.</li> </ol> <p><b>Responsabilités de WESTS :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Informer la personne-ressource appropriée du conseil scolaire.</li> <li>2. Examiner l'information sur l'accident dans le système de déclaration d'accident et saisir une réponse.</li> </ol>